



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopte : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 12

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 27/05/2026

Date d'affichage de la convocation : 27/05/2026

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 05/06/2026

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 033-213301435-20260605-2026_041-DE



Délibération n° 2026-041

Vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de Mme Maribel SOARES, Maire de Cubzac-les-Ponts, dûment convoqués le vingt-sept du mois de mai deux mille vingt-six.

Présents : SOARES Maribel, MINAS Estelle, THUILLIAS Jean-Roger, MOBAYA-TAHIRY Marie, ARNAUD Cécile, DEVEZY Liliane, AUNEAU Patrice, AVRIL Laethicia, PENA Linda, ARNAUD Thomas, VISENTIN Xavier, CHERIGNY Cyril, PICARD Cécile, PICOT MORGADO Sophie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Mme PERDON-GONZALEZ Pascale à Mme MINAS Estelle ;

M. SOTERAS Bernard

M. BONHOMME Pierre.

M. RIBEAUCOUP Jean

M. BRUNET Ludovic,

Mme PINT Sandra

Mme KOPF Elodie

M. MAGAUDOUX-FARGE Pierre

Absent(s) excusé(s) : M. PARNY Gérald, M. BONHOMME Pierre, Mme PERDON-GONZALEZ Pascale, M. SOTERAS Bernard, M. RIBEAUCOUP Jean, Mme PINT Sandra, M. BRUNET Ludovic, Mme KOPF Elodie.

Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : M. Patrice AUNEAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU PERSONNEL

Madame le Maire informe que la commune a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

L'adhésion à cet organisme s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents qui sont nommés à chaque renouvellement des conseils municipaux.

Madame le Maire demande au conseil municipal de désigner un délégué des agents qui représentera la commune auprès du CNAS pour le mandat en cours.

Le Conseil Municipal,

Au vu du rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **DE DESIGNER Mme Isabelle BARRIERE** pour représenter la commune auprès du CNAS pour le mandat en cours.

Mme Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Le secrétaire,

M. Patrice AUNEAU

